

# **Une réhabilitation de mariage en Haute-Loire en 1788**

D'après une alerte Généanet reçue  
par Léo C.

# Champclause

commune rurale à 30 km du Puy-en-Velay, préfecture de la Haute-Loire.



Commune de moyenne montagne, aux hivers rigoureux, sise sur un plateau à 1 200 m d'altitude.

En 1793 : 920 hab.

1841 : 1166

2016 : 199

2018 : 204 (en hausse !)

56,2 % de résidences secondaires



**L'église du bourg citée dès 1165.**

**Champclause**, commune à deux villages, a son église paroissiale au chef-lieu, sur le plateau, alors que **Boussoulet**, village plus important, installé sur la route Le Puy - Valence possède aussi une église.

Le lac Bleu de Champclause est une curiosité géologique.

Pendant plus de trois siècles et demi, les « **lauzerons** » (ou **lauzeurs**) ont creusé le sol toujours plus profond afin d'en extraire la **lauze** = pierre utilisée pour recouvrir les toitures.

En 1910, les lauzerons mettent au jour une source qu'ils détournent. La carrière ayant été abandonnée depuis les années cinquante, la source a repris son cheminement initial et comblé la carrière. La couleur du lac, bleu turquoise quand il fait beau et vert émeraude lorsque le temps est gris, est due à la roche qui se décompose dans l'eau.

# AD 43 en ligne > État-civil > Champclause >Baptêmes, mariages, sépultures...

2 lots de registres :

Commune	Période	Types d'actes
Champclause	1646-1792	Baptêmes Mariages Sépultures
Champclause	1768-1802	Baptêmes Mariages Sépultures Naissances Divorces Décès

« Réhabilitation en 1788 »,  
Page 645

Acte de  
baptême

Jean Chareyron et son épouse ...  
pour se conformer



1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19

Le lieu de monnevent pisse de champelaure illiterés de ce enquis et  
vequis Phabanyeuré  
jacques chareyron et marguerite givot du lieu de fousimagne pisse  
de champelaure pour se conformer a l'edit du roy du mois de novembre  
mil sept cent quatre vingt sept se sont presentes devant nous Curé de  
champelaure sousigné ce quatorze novembre mil sept cent quatre vingt  
sept et nous ont assistés de messire charles de Labatye de laudier  
du lieu de la Coste de jean francois rouët du lieu des grangers de  
joseph debart et joseph pourcel du lieu de charotte tous de la paroisse  
de champelaure ; et ils nous ont declaré qu'il y a environ quarante  
ans qu'ils se prirent en mariage et que de leur mariage  
vinrent marie chareyron agee de trente neuf ans jean chareyron  
agee de trente sept ans marguerite chareyron agee de trente cinq ans  
marianne chareyron agee de trente trois ans marie therese chareyron  
decedee en bas age, jeanne marie chareyron agee de vingt neuf ans  
et abeau chareyron agee de vingt sept ans et jean pierre chareyron age  
de vingt cinq ans et ont les sus nommés attesté l'adite declaration  
et l'ont reconnue véritable en soy de quoy ils sont signés avec nous  
Curé de champelaure et non des dits epoux et epoux qui nous ont  
dit être illiterés de ce enquis et vequis pour nos Debart de Labatye  
Rouët Phabanyeuré  
jean chareyron du lieu de fousimagne pisse de champelaure veuf  
de marianne pellissier du lieu de roudou pisse de st uoy avec  
laquelle il est marié le sept octobre mil sept cent

de non nombre mil sept cent quatre vingt assise de messire ch noble  
 charles de la Roche de Luvallier du lieu de la Coste, de francois roinet  
 du lieu des granges, de joesph de bart et joesph poullet du lieu de  
 charlotte tout de la paroisse de champclause et de nous a declaree que  
 nous marie avec lad marianne pelissier le sept octobre mil  
 sept cent l'atance est et que de leur mariage estoit nes jacqu  
 cheyron age de huit an, marguerite charayron agee de sept  
 ans, jeanne rabreau charayron agee de cinq ans, marianne char  
 agee de trois ans et marie cheyron agee de un an six mois, et  
 atteste lad declaration et reconne necessaire les sus nommez qui  
 l'ont signee avec le prou et nous, curé de champclause. Charrière  
 Prabay Curé de champclause

Jean Pierre Chareyron et son  
 épouse ... pour se conformer

Prabay Curé de champclause  
 nous marie avec lad marianne pelissier le sept octobre mil  
 sept cent l'atance est et que de leur mariage estoit nes jacqu  
 cheyron age de huit an, marguerite charayron agee de sept  
 ans, jeanne rabreau charayron agee de cinq ans, marianne char  
 agee de trois ans et marie cheyron agee de un an six mois, et  
 atteste lad declaration et reconne necessaire les sus nommez qui  
 l'ont signee avec le prou et nous, curé de champclause. Charrière  
 Prabay Curé de champclause

Un autre couple... pour se  
 conformer

Prabay Curé de champclause  
 nous marie avec lad marianne pelissier le sept octobre mil  
 sept cent l'atance est et que de leur mariage estoit nes jacqu  
 cheyron age de huit an, marguerite charayron agee de sept  
 ans, jeanne rabreau charayron agee de cinq ans, marianne char  
 agee de trois ans et marie cheyron agee de un an six mois, et  
 atteste lad declaration et reconne necessaire les sus nommez qui  
 l'ont signee avec le prou et nous, curé de champclause. Charrière  
 Prabay Curé de champclause

La presens registre de la paroisse de  
 champclause, contenant quatre feuillets pour  
 les baptêmes et mariages, a été coté et paraphé  
 à chaque feuillet par nous conseillers de l'roy lieutenant  
 general de la jurisdiction de l'roy prou et  
 de l'roy le 11 et janvier 1789. Bonet de Stenches  
 jug enuige

jean claud machabert fils legitime de feu pierre et de  
 marie arssac aussy fils legitime dandrie arssac et de feu marcel  
 charrier habitant du lieu des charouses offe de champclause, aproué trois  
 fois par la benediction nuptiale ce vingt et nombre mil sept cent  
 quatre vingt huit en presence de joesph machabert du lieu de Gossol  
 haut et de jean de Gossol aussy de Gossol haut, de claud arssac de Gossol  
 bas et de jean machabert du lieu de la proulette offe de montclau  
 et de joesph de champclause tous illetrés, de memoire de prou et  
 de ce enquis et receus Prabay Curé

jean francois vegey choluty fils legitime de joesph choluty et de  
 feu marianne fauve du lieu de fargeres offe de St martin  
 de la paroisse de St martin de fargeres, marianne de baillie du fraise fille  
 legitime de feu sr jean joesph de baillie du fraise et de marianne  
 de bar du lieu de montclau offe de champclause, aproué par les publicans par  
 enuigeant dans les deux offes, et des prou, obtenus des deux autres ont  
 veu de moy Curé de champclause pour que, du benedict nuptiale  
 ce vingt et nombre mil sept cent quatre vingt huit en prou, avec  
 de jean beston du lieu de Lingonnes offe de St martin, de joesph corse  
 de joesph de chadenez offe de maria, de jean joesph de baillie et  
 de joesph de baillie de baillie de prou de champclause, tous illetrés de  
 memoire de prou et non de prou et les autres deux illetrés de  
 ce enquis et receus choluty de baillie de baillie  
 Prabay Curé

jean pierre robin fils de jean antoine et de marie  
 fauve marie du lieu de Gossol haut offe de champclause  
 est ne de vingt huit et a été baptisé le vingt et nombre  
 mil sept cent quatre vingt huit son parrain a été jean pierre  
 romias du lieu de montclau et sa marraine marianne

# Réhabilitations des Charreyron le 14 novembre 1788

Devant le curé qui fait office d'officier d'état civil

Epoux	Epouse	lieux époux	Date mariage déclarée	Date réhabilitation		
					"Pour se conformer à l'édit du roy du mois de novembre 1787"	
jacques charreyron	marguerite girot	Faussimagne	Il y a environ 40 ans	14 nov 1788	8 enfants (agés de 39 à 25 ans) dont 2 garçons Jean et Jean Pierre	*
jean charreyron	marianne pellissier	Faussimagne	7 octobre 1777	14 nov 1788	5 enfants : jacques 8 ans, marguerite 7 ans, jeanne izabeau 5 ans, marianne 3 ans et Marie environ 6 mois	
jean pierre charreyron	marianne fevrier	champclause	23 novembre 1779	14 nov 1788	3 enfants : jean pierre 7 ans, jeanne izabeau 2 ans et demi et étienne un an et demi.	

\* Seuls les fils de Jacques se sont présentés , on peut penser que les filles, mariées l'ont fait en accompagnant leur époux.

NB.« messire» charles de Labatye de Lauzalier a fait l'objet d'une correction sur le 2<sup>e</sup> acte : le terme a été rayé et remplacé par « noble ». 1<sup>re</sup> ligne de l'acte en haut à gauche page 646.

# Histoire

- La partie sud-est du Velay, où se situe Champlause, a vu se maintenir au fil des siècles, en dépit des persécutions, toute une population **protestante**
- Au XIX<sup>e</sup> siècle, 3 % de la population de la Haute-Loire est de confession calviniste.
- La commune de Champlause comptait en **1760** une **centaine de** protestants, pour atteindre **27 %** en **1851**.
- L'histoire de la commune été marquée par une opposition permanente et farouche (sans toutefois jamais prendre des tours violents) entre catholiques et protestants, se traduisant en l'espèce par des tentatives répétées de détacher de Champlause le village de Bousoulet. D'où la deuxième église.

# Transcription

- 1 - Jacques chareyron et marguerite girot du lieu de faussimagne p(aroi)sse
- 2 - de champclause pour se conformer à l'edit du roy du mois de novembre
- 3 - mil sept cent quatre vingt sept se sont présentés devant moi Curé de
- 4 - champclause sousigné ce quatorze novembre mil sept cent quatre vingt
- 5 - huit assistés de messire charles de Labatye de Lauzaliér
- 6 - du lieu de la Coste, de jean françois rouët du lieu des granges, de
- 7 - joseph debart et joseph pouzols du lieu de chazotte tous de la paroisse .
- 8 - de champclause et ils nous ont déclaré qu'il y a environ quarante ans
- 9 - ans qu'ils se prirent en mariage et que de leur mariage
- 10 - vinrent marie chareyron agée de trente neuf ans, jean chareyron
- 11 - agé de trente sept ans, Marguerite chareyron agée de trente cinq ans,
- 12 - marianne chareyron agée de trente trois ans, maire thérèse chareyron
- 13 - decedee en bas age, jeanne marie chareyron age de vingt neuf ans,
- 14 - izabeau chareyron agée de vingt sept ans, et jean pierre chareyron agé
- 15 - de vingt cinq ans et ont les susnommés attesté ladite déclaration
- 16 - et l'ont reconnue veritable en foy de quoy ils l'ont signé avec nous
- 17 - Cure de champclause, et non desdits époux et epouse qui. nous ont
- 18 - dit être illiterés de ce enquis et requis. Pouzols Debart Delabatie
- 19 - Royet Rabany Curé

# Édit de tolérance signé par Louis XVI le 7 novembre 1787

Louis, par la grâce de Dieu,  
Roi de France et de Navarre : à tous présents et à venir; salut...

